



## Divulgation publique d'un concept d E-commerce par un prestataire

Par **Didouch**, le **05/01/2013** à **13:12**

Bonjour à tous ceux qui me liront et aux autres ,

Je rencontre plusieurs soucis avec une agence de communication qui est censée réaliser mon site E-commerce totalement administrable ( possibilité de modifier de manière autonome tout le contenu )

Mon concept est original et comprend dans ce qui a été demandé à l'agence de communication la réalisation d'un graphisme propre à notre identité visuelle et à notre goût ainsi que le développement d'un certain nombre de fonctionnalités propres à notre concept de vente en ligne . Cela forme un tout et l'agence a été mandatée pour réaliser le projet global .

L'agence en question a décidé de sous-traiter la partie développement du code nécessaire au fonctionnement du site en passant par un sous-traitant avec qui elle a l'habitude de travailler .elle a au moment du lancement de la réalisation du code rencontré un problème avec son développeur sous-traitant et a pris l'initiative de trouver un autre prestataire en passant par un site où de multiples développeurs indépendants du monde entier peuvent répondre aux demandes de ce genre .

le problème est le suivant et concerne la manière dont elle a formulé sa demande sur le site en question :

Plutôt que de soumettre un cahier des charges du travail à réaliser pour obtenir une réponse chiffrée et un délai de réalisation du code de mon site , l'agence de communication en question s'est permise " sans mon autorisation " de publier les fichiers visuels graphiques tels que nous les avons pensés et voulu (50 pages représentant tous les visuels que nous avons

crée avec elle

) et un fichier donnant à voir visuellement toute l'administration telle que nous l'avons pensée .

globalement des développeurs indépendants que nous ne connaissons pas ainsi que tous types de personnes qui pourraient être mal intentionnés ( venir sur ce genre de site pour se nourrir des idées des autres ) ont la possibilité de s'approprier tout notre concept développé avec l'agence et de copier celui-ci intégralement .

Juridiquement , nous pensons que l'agence en question a fait encourir un risque quand à la protection de l'originalité et de la propriété du concept .

Nous nous en sommes rendu compte car une agence indépendante ayant vu l' annonce publiée et téléchargé les fichiers a trouvé le moyen de nous contacter en direct puisque les fichiers montrent notre logo etc...en pensant que nous étions à l'origine de la diffusion de l'annonce . Nous avons alors demandé à cette même agence indépendante de nous envoyer par mail les copies d'écran de ce qu'elle avait en ses mains pour répondre à l'annonce et elle nous a envoyé copie d'écran des fichiers de la conception du site graphisme plus administration finalisés et dans leur totalité .

-Pourriez-vous svp nous donner un avis juridique sur la situation ?

-nous dire quel pourrait être notre recours par rapport à cette situation ?

-comment qualifier juridiquement la responsabilité de notre agence de communication ?

- ce que peut encourir l'agence de communication qui a diffusé les fichiers conceptuels de notre site E-commerce ?

-si possible nous dire quelle réparation pouvons-nous attendre du dommage ou préjudice encouru par la diffusion de ces documents ?

En l'attente de vos aimables retours , je vous remercie par avance de votre aide

Cordialement